

GPS - Mélanie Brulhart  
PLT 05.09.18

## **Intervention sur la révision partielle de la loi sur la caisse de pensions de la RCJU**

Madame la Présidente,  
Madame et Messieurs les Ministres,  
Chers Collègues,

Il est maintenant devenu courant de peindre un tableau catastrophique d'une situation, de faire peur, de proposer des plans d'austérité salvateurs, puis d'annoncer qu'au final, l'année écoulée fût une très bonne année. Cela a été le cas pour la confédération et ses quelques milliards de bénéfice et c'est aussi le cas pour la caisse de pensions de la République et Canton du Jura.

La caisse de pensions a bouclé l'année 2017 avec une augmentation de sa réserve de fluctuation de 49 millions et un degré de couverture, selon l'annexe 44 OPP 2 (j'utilise volontairement cet indice, car c'est celui que mentionne les caisses privée et ainsi comparer ce qui est comparable), indice qui est de 71% avec, pour corollaire, le respect du chemin de croissance imposé par la Confédération.

Il est incroyable d'apeurer le citoyen, de lui annoncer des mesures à peine supportables, pour ensuite lui annoncer de bons résultats permettant de diminuer quelque peu le plan d'austérité annoncé et ainsi mieux faire passer la pilule.

Il en va du crédit que la population a (encore) envers ses autorités.

Cela dit, il est vrai qu'une caisse de pensions doit être gérée sur la durée et que des mesures prises aujourd'hui éviteront de faire peser sur nos enfants des coûts trop importants, comme cela a été le cas en 2008.

En effet, si la situation de la caisse est actuellement sur le bon chemin, c'est surtout grâce aux sacrifices des employés, employeurs et contribuables jurassiens. Les décideurs de la fin du siècle dernier ont effectué des placements temporellement peu judicieux, ont sur-évalué le rendement de l'immobilier jurassien et, surtout, ont offert des rentes-pont extrêmement généreuses qui, aujourd'hui encore, obèrent fortement la situation financière de notre caisse. Ajoutons-y encore quelques lacunes dans le règlement de sortie de la caisse et le mal était fait.

Ne répétons donc pas les mêmes erreurs et donc soyons raisonnables, si pas résignés : une nouvelle révision s'impose réellement.

Nous tenons ici à saluer le travail du Conseil d'administration, du directeur et des employés de la caisse qui ont travaillé sur ce projet de révision. Leur analyse nous apparaît rigoureuse et fiable et le groupe socialiste leur réitère sa confiance, tout en sachant que la volatilité des marchés n'est maîtrisable par personne.

Le groupe parlementaire socialiste souhaite toutefois mettre l'accent sur une modification qui est de la compétence du conseil d'administration. Nous insistons pour que le Conseil d'administration revoie une des mesures proposées, à savoir

l'augmentation du taux de pension pour les enfants orphelins, non pas de 20 à 25%, mais à 30%.

Nous voulons ici augmenter le revenu de la famille dont un des parents est décédé, étant donné que la rente du conjoint survivant diminue de 70 à 60%, ce qui générera une perte de rente importante.

Pour bien être clairs, nous limiterions cette demande d'augmentation de 10% aux seuls orphelins et non pas à tous les enfants de pensionnés jusqu'à 25 ans, augmentation qui resterait à 5%.

Ceci dit, une réforme de notre système de retraite bien plus large devrait être débattue. Le système actuel s'essouffle, ses limites sont atteintes et nous tentons péniblement de tenir le bateau à flot.

Le capitalisme et le libéralisme ont atteint des sommets, sans que la protection sociale ne suive, au contraire.

Ceux qui ont visionné le reportage de la RTS sur le travail de l'humain robotisé dans la grande distribution en ont eu, comme moi, la chair de poule.

Des hommes et des femmes, casque sur les oreilles, reçoivent durant 8h30 par jour des ordres via une voix de synthèse. Une distraction de deux secondes et le système bugue. Ils sont suivis à la trace, leurs faits et gestes sont enregistrés, de quoi devenir au mieux malade, au pire fou. Si ces humains robotisés deviennent invalides, il faudra payer leur pension, mais avec quel argent ?

On nous dit que leur rendement a augmenté de 20% ! Or, leur salaire et leur cotisation à la caisse de pension ont-ils aussi augmenté de 20% ? Je crains que non.

Les particuliers subissent des niveaux d'imposition bien trop élevés alors que les grandes banques et entreprises multinationales quottée en bourse sont sous-imposées.

Un nouveau financement des retraites doit être cherché, comme la taxation des transactions électroniques financières et commerciales, par exemple.

Mais nous n'en sommes pas encore là, aujourd'hui, et le GPS acceptera en majorité la révision de la loi sur la Caisse de pension de la RCJU.

Après ce coup de gueule qui vient du coeur... je vous remercie de votre attention.